



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
TERRITOIRE D'ÉNERGIE  
LOT-ET-GARONNE

Département  
de  
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

-----  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**  
-----

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 36

Date de convocation : 5 mai 2023

**DÉLIBÉRATION N° 2023-177-AGDC**

Nomenclature : 1.4.3. Commande publique – autres types de contrat - services

**OBJET : SIGNATURE DE LA CHARTE DU RÉSEAU TÉMOB**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

**Etaient présents :**

BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, BUISSON Patrick, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DE SERMET Pascal, DELZON Jean-Pascal, DESCAMPS Philippe, DUBAN Jean-Marc, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, PINASSEAU Jean, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :**

BARJOU Jean-Pierre à LE LANNIC Geneviève, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, DUGAY Jean à PINASSEAU Jean,

**Etaient excusés :**

BALAGUER José, BENATTI Nicolas, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DESTIEU Jean-Paul, DUBOS Bruno, FLESCHE Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LAZZARINI Bruno, MARCO Jean-Marie, MIQUEL Francis, RAVEL Nicolas, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que TĒMOB est un rĒseau de stations d'avitaillement dĒdiĒes aux mobilitĒs durables crĒĒ par 14 structures publiques et semi-publiques rĒparties dans 11 dĒpartements de Nouvelle-Aquitaine, dont TE 47. Les stations du rĒseau TĒMOB sont portĒes par les fondateurs du rĒseau soit directement soit par une Entreprise Publique Locale (EPL) contrĒlĒe par celle-ci ou une sociĒtĒ de projet dont l'EPL est actionnaire.

Ces stations peuvent concerner uniquement le BioGNV, mais Ēgalement, Ē terme, coupler BioGNV, super-chargeurs Ēlectriques alimentĒs en ĒlectricitĒ d'origine renouvelable et hydrogĒne vert.

Le dĒveloppement des mobilitĒs durables passe par une communication efficace sur les nouveaux modes de dĒplacement, aussi bien auprĒs des collectivitĒs que des professionnels et des particuliers. Il passe Ēgalement par un partenariat fort avec les diffĒrents acteurs de la mobilitĒ durable sur le territoire rĒgional : entitĒs publiques, opĒrateurs gaziers, entitĒs reprĒsentatives des transporteurs, entitĒs œuvrant pour le dĒveloppement des mobilitĒs alternatives.

Les membres du rĒseau TĒMOB partagent l'objectif de valoriser les ressources ĒnergĒtiques locales de nos territoires en accompagnant le dĒveloppement de la production d'Ēnergie renouvelable et particuliĒrement la mĒthanisation.

La signature d'une charte est proposĒe aux membres du rĒseau pour formaliser leur engagement :

- Ē distribuer une Ēnergie dĒcarbonĒe et renouvelable : BioGNV, HydrogĒne vert, ĒlectricitĒ d'origine renouvelable ;
- Ē dĒvelopper un approvisionnement et une production locale, en privilĒgiant des sources d'approvisionnement locales au travers des systĒmes de Garanties d'Origine prĒvus par la rĒglementation ou tout autre systĒme d'approvisionnement permettant de valoriser les circuits courts ;
- Ē rechercher la stabilitĒ des prix dans le temps, permettant aux transporteurs et autres utilisateurs qui le souhaitent de se projeter dans le temps grĒce Ē des contrats d'approvisionnement pluriannuel avec des prix stables ;
- Ē afficher une signalĒtique commune, avec identification des stations dans les cartes et applications de localisation.

Le rĒseau TĒMOB promeut Ēgalement la transition ĒnergĒtique et la dĒcarbonation du secteur des transports en proposant des solutions d'avitaillement permettant d'accĒlĒrer le dĒveloppement de parcs de vĒhicules propres. Il contribue ainsi Ē apporter au secteur du transport routier une rĒponse adaptĒe aux enjeux environnementaux.

Le BioGNV apparaĒt aujourd'hui comme la solution la plus opĒrationnelle pour dĒcarboner le transport en Poids Lourds. L'Ēlectrique "batterie" et HydrogĒne figurent comme des alternatives potentiellement intĒressantes pour l'avenir.

Les membres du rĒseau s'engagent, en fonction des Ēvolutions technologiques, Ē ouvrir des stations multi-Ēnergies d'origines renouvelables et dĒcarbonĒes.

Enfin, les membres du rĒseau TĒMOB poursuivent par ailleurs l'objectif de mettre en place un moyen de paiement commun aux diffĒrentes stations.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- approuve le projet de charte du réseau TÉMOB ;
- donne mandat à Monsieur le Président pour signer la charte ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Oùï, l'exposé de son Président,  
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de charte du réseau TÉMOB ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer la charte ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

LE PRÉSIDENT,

Jean-Jacques CAMINADE

Jean-Marc CAUSSE